



STIMULER LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES ET INSTITUTIONS (ICI ET CRD)

MISE EN CONTEXTE

Les industries, commerces et institutions produisent environ les deux tiers des quantités éliminées en provenance du Grand Montréal. Bien que ces quantités soient sous gestion privée, il convient de s'y attarder afin de contribuer aux objectifs québécois de réduction.

Provenance des quantités éliminées	Quantités 2011		Quantités 2012	
	(tonnes)	(kg/pers.)	(tonnes)	(kg/pers.)
Ordures ménagères	1 203 276	318,93	1 189 173	314,67
Industries, commerces et institutions (ICI)	1 078 141	285,76	1 021 678	270,35
Débris de construction rénovation démolition (CRD)	395 961	104,95	415 488	109,93
Totaux	2 677 378	709,64	2 626 339	694,85

Note : Ces quantités n'incluent pas notamment les rejets des centres de tri et des centres de transfert par lesquels peuvent transiter les matières résiduelles produites par les entreprises et institutions (ICI et CRD).

Pour inciter et mobiliser les ICI à contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière environnementale, on peut procéder par voie réglementaire ou s'appuyer sur l'engagement volontaire des dirigeants et gestionnaires les plus soucieux des questions environnementales. La seconde avenue apparaît d'emblée plus appropriée dans un contexte comme celui du Grand Montréal, où existe une offre de services capable de répondre à la demande pour une gestion plus environnementale des ressources et des matières résiduelles et dans la mesure où les dirigeants et gestionnaires intéressés peuvent y trouver un avantage. Dans certaines régions administratives, notamment là où l'offre de services est moins abondante, les autorités municipales préfèrent combler les besoins des entreprises et institutions en leur offrant des services de gestion des matières résiduelles (collecte, transport et traitement/élimination).

REJOINDRE ET MOBILISER LES LEADERS DU CHANGEMENT

On assiste depuis plusieurs années à la mise en place de nombreux et variés programmes de reconnaissance et de certification de produits verts, d'établissements verts et d'entreprises vertes. Le but recherché ici est généralement d'offrir une image verte à ces produits ou aux dirigeants et gestionnaires qui les offrent, ce qui en retour justifie l'investissement dans une démarche environnementale. On compte ainsi qu'à moyen terme, l'exemple offert par ces dirigeants et ces gestionnaires, de même que la démonstration des résultats obtenus, induiront un mouvement de conscientisation et de mobilisation de leurs congénères et contribuera à terme à l'atteinte des objectifs visés.

Les différents programmes mis en place agissent à plusieurs niveaux :

1. L'engagement volontaire des dirigeants et gestionnaires dans une démarche.
2. L'implantation des ressources et la mise en œuvre des activités recherchées.
3. Le suivi des activités et la mesure des résultats obtenus.
4. L'obtention d'une reconnaissance ou d'une certification et la diffusion de celle-ci.

Les programmes varient selon les secteurs auxquels ils s'adressent et sont souvent déterminés par la nature des impacts environnementaux générés par le type d'activités de ces secteurs. Par contre, certains des impacts sont communs à tous types d'activités. C'est le cas notamment de la production et de la gestion des matières résiduelles, une conséquence inévitable de toute activité économique ou humaine. On retrouve en annexe un tableau qui présente une liste non exhaustive de plusieurs programmes existants et de l'étendue variée des secteurs d'activités économiques auxquels ils s'adressent. Tous ces programmes ont des critères ou des dispositions concernant la gestion des matières résiduelles.

LES ENTREPRISES ET INSTITUTIONS DU GRAND MONTRÉAL Y PARTICIPENT

Le programme *ICI ON RECYCLE* est un programme à trois niveaux (engagement, mise en œuvre et reconnaissance) qui s'adresse à tous les établissements du Québec, quel que soit leur type d'activité. En date du 29 janvier 2015, 441 entreprises et institutions établies dans les cinq secteurs géographiques du Grand Montréal s'y étaient inscrites sur une base volontaire.

Secteurs géographiques	Niveau 1 engagement	Niveau 2 mise en œuvre	Niveau 3 reconnaissance	Totaux
Agglomération de Montréal	26	153	65	244
Agglomération de Longueuil	1	35	11	47
Ville de Laval	4	19	13	36
Couronne Nord	4	25	12	41
Couronne Sud	11	40	22	73
Totaux CMM	46	272	123	441
Hors CMM	81	451	312	844
Totaux Québec	127	723	435	1 285

Parmi les ICI situés sur le territoire métropolitain, on retrouve d'importants établissements uniques au Québec dont des centres commerciaux, des hôtels, des centres hospitaliers, des campus universitaires et collégiaux, un complexe aéroportuaire (Montréal-Trudeau), le Casino de Montréal, des supermarchés d'alimentation, des restaurants, un marché public, etc. Ce sont là des établissements qui produisent d'importantes quantités de matières résiduelles et sans lesquels on ne peut compter atteindre des résultats significatifs en matière de réduction des quantités éliminées.

L'offre de services dans le Grand Montréal pour la récupération, le tri, le conditionnement et la mise en valeur des débris de construction, rénovation et démolition (CRD) excède largement la demande en provenance des promoteurs et des chantiers en exploitation. Des centres de tri de CRD ont même dû, pour survivre, se reconvertir pour recevoir d'autres matières résiduelles que des débris de CRD. C'est le cas notamment de l'entreprise Boomerang à Laval qui devait traiter 100 000 tonnes par an de débris de CRD et qui se spécialise maintenant dans le tri et le conditionnement des plastiques, vu l'excédent de l'offre dans la région métropolitaine.

Par ailleurs, les institutions municipales sont également présentes dans le mouvement amorcé, que ce soit en ce qui concerne le programme ICI ON RECYCLE, ou le programme LEED et autres. À titre d'exemple, dix-sept établissements municipaux et paramunicipaux se sont inscrits au programme ICI ON RECYCLE, comme institutions. De plus, la Ville de Montréal s'est notamment engagée à localiser ses activités en s'arrimant avec le programme LEED de reconnaissance pour les bâtiments. Elles agissent de facto de façon exemplaire et contribuent grandement à donner de l'essor à ce mouvement.

AILLEURS AU QUÉBEC ET À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

Apparu au tournant des années 70, mais plus particulièrement depuis quelques années, dans la foulée des travaux et des récents rapports publiés par la Fondation Ellen MacArthur, le concept d'économie circulaire acquiert de plus en plus d'adeptes dans le monde et s'impose comme une tendance qu'on ne peut plus ignorer. Par exemple, la Commission européenne adoptait en juillet 2014 une résolution-cadre et une série de mesures concernant l'économie circulaire qui ont pour effet de modifier plusieurs directives européennes, notamment celles concernant la production et la gestion des matières résiduelles, de la conception des produits jusqu'à leur fin de vie.

La transition d'une économie dite linéaire (« concevoir-fabriquer-distribuer-consommer-jeter ») vers une économie circulaire fait appel à de nombreux intervenants agissant dans la chaîne de valeurs des biens et services et concerne plusieurs des sujets chauds de la production et de la gestion des matières résiduelles, tels que l'écologie industrielle, l'écodesign, la consommation durable, le gaspillage alimentaire, les emballages (notamment de plastique), la responsabilité élargie des producteurs, la réduction des GES, la conservation des ressources et de l'énergie, le bâtiment durable et les politiques « zéro déchets », ... Parmi l'ensemble de ces intervenants, les autorités municipales peuvent agir de façon exemplaire en faisant la promotion du concept d'économie circulaire et des pratiques innovantes, mais, au-delà de cela, on observe qu'elles s'interrogent sur le rôle accru qu'elles sont appelées à y jouer concrètement. C'est le cas notamment en France où l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Énergie (ADEME) organisait à la mi-février 2015 un séminaire à l'intention des élus et des gestionnaires responsables de la planification territoriale des déchets, pour leur permettre de se positionner et d'agir concrètement en matière d'économie circulaire.

La Commission européenne, a en novembre dernier, décidé de s'accorder un délai additionnel pour revenir en 2015 avec une nouvelle proposition cadre, plus englobante, concernant l'économie circulaire. Quoi qu'il en soit, il demeure toutefois que la transition vers une économie circulaire est une tendance lourde appelée à subsister et à se développer, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs de prévention et de réduction des déchets.

Source :

Données d'élimination (MDDELCC).

Fiches ministérielles sur la gestion des matières résiduelles dans les ICI

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/FicheInformationICI.pdf>.

<http://www.ellenmacarthurfoundation.org/fr/economie-circulaire/les-principes/le-modele-circulaire-bref-historique-et-grands-principes>.

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-763_fr.htm.

<http://www.ademe.fr/actualites/manifestations/seminaire-economie-circulaire-territoires-roles-elus-acteurs-publics>.

http://www.ordif.com/public/article_archiver/?id=16915.